

## Saisie conservatoire de mon compte bancaire rapide

## Par LIBERTY, le 30/06/2008 à 21:57

Bonjour , je suis locataire depuis 5 ans sans impayé de loyers sauf celui de juin 2008 . J'avais 15 jours de retard . Un huissier est venu a la maison avec un commandement de payer 553 Euros ( mon loyer est de 420 Euros ) et une sommation de déliver l'assurance locative alors qu ma proprietaire ne m'avait jamais fait la demande sauf la 1ere année . Je decide de regler 4 jours plus tard a l'huissier . Le meme jour , jje recois une saisie conservatoire . J'appelle l'huissier a qui je dis que j'ai regle . Il dit qu'il n'a pas le cheque . Je vais sur mon compte , il s'est servi de 826 Euros . Je dois aller chercher l'acte demain . Est-ce normal que tout est été si rapide ? Je pars de ce logement à la fin du mois . L'huissier me dit que l'apprtement a interet a etre propre car c'est lui qui fait l'etat des lieux a la demande de ma proprietaire . Il a dejà pris partit . Ais-je des recours à tout ce qui vient de se passer et ce qui va advenir . Y a t-il d'autres frais suite à cette saisie sur mon compte ? Merci de m'aider